



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-165

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2023-12-08-00001 - CLE-PG ACQ SCI LA VILETTE LOUVIERS - Délégation GG pour CLE (1 page)	Page 3
R28-2023-12-11-00002 - Délégation signature n883- Cession BER...1 rue Orderic Vital - Pascal HAMEL.pdf (2 pages)	Page 5
R28-2023-12-11-00001 - LB FL DELEGATION DE SIGNATURE ACQUISITION DIVES SUR MER AL 77.pdf (1 page)	Page 8
R28-2023-12-11-00003 - PROCURATION (1 page)	Page 10

EPF Normandie

R28-2023-12-08-00001

CLE-PG ACQ SCI LA VILETTE LOUVIERS -
Délégation GG pour CLE



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME CAROLINE LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Louviers du 29 janvier 2020 et son avenant du 03 mai 2021, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 17 décembre 2019, et délibération du Conseil Municipal de la commune de Louviers le 3 décembre 2018,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Yann LEGROS, Notaire Associé Soussigné de la Société civile Professionnelle, Yann LEGROS & Thomas BRICNET Notaires Associés, titulaire d'offices notariaux à LOUVIERS (Eure) 1 Square Albert Premier, et à VAL-DE-REUIL (Eure) Hôtel d'Entreprises des 4 Soleils, Angle Chaussée du Parc et 14 rue du Pas des Heures, et dont le siège social de ladite S.C.P est à LOUVIERS (Eure), 1 Square Albert Premier, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la SCI LA VILETTE de deux box-garages fermés, sis à LOUVIERS (27400), lieudit « Rue de l'Abbé Caresme », cadastrés section AT numéro 370, d'une contenance de 13ca, et numéro 371, d'une contenance de 13ca, formant les lots QUATRE VING SIX (86) et QUATRE VINGT SEPT (87) du lotissement ainsi que les deux - cent sixièmes (2/106èmes) indivis du chemin d'accès auxdits garages cadastré section AT, numéro 392, pour une contenance de quatorze ares dix-neuf centiares (14 a 19 ca), et formant le lot numéro CENT SEPT (107) du lotissement,

Moyennant le prix de **CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Yann LEGROS, Notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 07/12/2023
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen le 07/12/2023
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,
Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00002

Délégation signature n883- Cession BER...1 rue
Orderic Vital - Pascal HAMEL.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Monsieur Pascal HAMEL

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de BERNAY le 27 octobre 2021, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 20 septembre 2021, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration dudit Etablissement du 06 mars 2020 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de BERNAY du 04 octobre 2021.

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Nathalie VIEL, Notaire Associé de la SELARL « Nadine MICHEL-PORCHER et Magalie VIEL », titulaire d'un Office Notarial à BERNAY (27300), 15 Boulevard Dubus, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal HAMEL, Chargé d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune de BERNAY, personne morale de droit public dont l'adresse est à BERNAY (27300), Place Gustave Héon, identifiée au SIREN sous le numéro 212700561,

- D'une maison à usage d'habitation comprenant :

au rez-de-chaussée : entrée, couloir desservant WC, salle de bains avec baignoire, douche, lavabo, salle de séjour, chambre, cuisine avec escalier pour le sous-sol,

à l'étage : couloir desservant trois chambres, salle d'eau avec WC et petite pièce,

au sous-sol : garage, cave et débarras

jardin

L'ensemble édifié sur une parcelle sise à BERNAY (27300), 1 Rue Orderic Vital, cadastrée section AO numéro 215, d'une contenance totale de 00ha 08a 87ca,

Moyennant le prix de **CENT-VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUATORZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (123.431,14 € T.T.C.)**, valable jusqu'au 17 mars 2024, se décomposant en valeur foncière pour 120.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acte

notarié d'acquisition d'un montant de 2.537,57 €, les frais de procédure d'un montant de 321,71 € et la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 571,86 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général

Notifiée
à Monsieur Pascal HAMEL

Signé le 11-12-2023

Bon pour accord

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Pascal HAMEL

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00001

LB FL DELEGATION DE SIGNATURE
ACQUISITION DIVES SUR MER AL 77.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR LUCAS BOULENGER**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de portage foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de DIVES SUR MER le 26 avril 2023, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 9 mars 2023, et délibération du Conseil Municipal le 21 mars 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle "Guillaume HERON, Caroline SPOOR et Grégoire FORTIN, notaires associés, le Pont de Cabourg notaires" titulaire d'un office notarial dont le siège est à DIVES-SUR-MER (Calvados), 115 Rue du Général de Gaulle, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Lucas BOULENGER, Chargé d'Opérations Foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Ville de DIVES SUR MER d'un terrain sur lequel est édifié une construction à usage d'atelier et de bureaux, sis à DIVES SUR MER (14160), cadastré section AL numéro 77, d'une contenance de 28a 17ca, moyennant le prix d'UN EURO (1,00 EUR), qui sera réglé entre les mains de Maître Guillaume HERON, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen,
Le Directeur Général,

Signé le 11-12-2023

Notifiée à Rouen,
à Monsieur Lucas BOULENGER

Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Lucas BOULENGER

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00003

PROCURATION

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de portage foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de BOIS-LE-ROI le 26 janvier 2023, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 05 décembre 2022 et délibération du conseil municipal de la commune de BOIS-LE-ROI le 17 janvier 2023,

Considérant le projet d'acte de résiliation du bail en cours et de passation d'un nouveau droit au bail établi par Maître Jérôme LEFEVRE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Edouard PESCHET, Jérôme LEFEVRE, Notaires Associés » titulaire de l'Office Notarial sis à SAINT ANDRE DE L'EURE (Eure), 18 rue du Chanoine Boulogne, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer :

- la résiliation du droit au bail commercial en cours,
- la passation d'un nouveau bail commercial pour les activités de BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE - CHOCOLATS - GLACES - CUISINE TRAITEUR - SANDWICHES - BOISSONS A EMPORTER moyennant un loyer annuel de DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (10.800,00 €) hors droits, taxes et charges et de consentir au preneur une franchise mensuelle de loyer de 200,00 € qui cessera de s'appliquer dès l'achèvement des travaux envisagés par la commune, établis par le Notaire susmentionné, dont les signataires sont Monsieur Anthony CUFFARO, Artisan boulanger, et Madame Anne Emilie Marie MICHEL, Conjointe collaboratrice, demeurant ensemble à BOIS-LE-ROI (27220) 34 Grande Rue,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,
Le Directeur général

Notifiée à
à Monsieur Patrice LEGAL